

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Procurations : 6

VOTES : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021/7/16

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 07 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le sept du mois de décembre à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le premier décembre 2021.

Présents

Mesdames et Messieurs ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, BARISONE Sébastien, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, LESBROS Pascal, LEYDET Gilbert, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, OLLIVIER Vincent, RENOY Bernard, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUNIER Clémence et SPOZIO Christine.

Excusés

Mesdames et Messieurs BAILLE Juliette, BONNAFFOUX Luc, ESTACHY Jean-François, NICOLAS Laurent, PARENT Michèle, SAUMONT Catherine et SEIMANDO Mylène.

Procurations

Mme BAILLE Juliette donne procuration à M. LESBROS Pascal ;
M. BONNAFFOUX Luc donne procuration à BOREL Christian ;
M. ESTACHY Jean-François donne procuration à M. CESTER Francis ;
M. NICOLAS Laurent donne procuration M. EYRAUD Joël ;
Mme PARENT Michèle donne procuration à M. SARRET Jean ;
Mme SEIMANDO Mylène donne procuration à Mme SPOZIO Christine.

Madame SPOZIO Christine est élue secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention pour la campagne de renouvellement des ouvrages et équipements du captage et des réseaux d'adduction du Dévezet Tranche n°1

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans un objectif de gestion durable de son service d'eau potable, la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) a lancé une étude pour l'actualisation de son schéma directeur.

Il précise que suite aux premières conclusions, certains ouvrages et équipements du captage et des réseaux d'adduction du Dévezet sont à renouveler.

Il est donc proposé à l'assemblée de lancer une 1^{ère} tranche de renouvellement afin de pérenniser le fonctionnement du service eau potable.

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le plan de financement suivant pour mener à bien le projet :

Campagne de renouvellement des ouvrages et équipements du captage et des réseaux d'adduction du Dévezet				
Travaux	Dépenses		Recettes	
	Montant HT	Montant TTC	Intitulé	Montant HT
Renouvellement des ouvrages et équipements	140 000 €	168 000 €	Agence de l'Eau (50%)	70 000 €
			Département des Hautes-Alpes (20%)	28 000 €
			Autofinancement (30%)	42 000 €
TOTAL	140 000 €	168 000 €	TOTAL	140 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le projet et son contenu.
- Approuve le plan de financement de l'opération et décide d'inscrire cette dépense au budget.
- Autorise le Président à réaliser la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Département des Hautes-Alpes.
- Décide de réaliser cette opération sur le réseau d'eau potable, selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable ;
- S'engage à informer les services instructeurs de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 09 décembre 2021
Et de la publication le 14 décembre 2021

Monsieur le président,
Joël BONNAFFOUX.



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.